

Décision arrêtant la composition du directoire De l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube

LE DIRECTEUR DES HOPITAUX CHAMPAGNE SUD

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7-4, L.6143-7-5 et de D.6143-35-1 à D.6143-35-4 relatifs à la composition du directoire ;

- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date en date du 2 février 2023, nommant Monsieur Damien PATRIAT en tant que Directeur Général des Centres Hospitaliers de Troyes, Bar sur Aube, Bar sur Seine, du Groupement Hospitalier Aube Marne, de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube, des EHPAD de Brienne le Château et d'Arcis-sur-Aube à compter du 15 février 2023 ;

- Vu la proposition de nomination de membres du personnel médical en date du 3 mars 2023 de Madame le Docteur Sonia BATTIKHA, Présidente de la commission médicale d'établissement de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube;

Vu la proposition complémentaire de nomination de membres du personnel médical en date du 2 octobre 2023 de Madame le Docteur Karime MOINGS, Présidente de la commission médicale d'établissement de l'EPSM de l'Aube ;

Vu la proposition complémentaire de nomination de membres du personnel médical en date du 11 septembre 2024 de Madame le Docteur Karime MOINGS, Présidente de la commission médicale d'établissement de l'EPSM de l'Aube ;

- Vu la proposition de nomination d'un membre du personnel non médical en date du 3 mars 2023 de Madame Catherine BONY, Présidente de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube par intérim ;

CONSIDERANT

Que le directoire conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement ;

Que le directoire approuve le projet médical et le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques et prépare sur cette base le projet d'établissement ;

Que la nomination comme membre du directoire est individuelle et ne peut être déléguée ;

Que la durée du mandat des membres du directoire est de quatre ans et que ce mandat prend fin lors de la nomination d'un nouveau directeur, ainsi que dans les cas où son titulaire quitte l'établissement ou cesse d'exercer les fonctions au titre desquelles il était membre du directoire ;

Que le mandat de membre du directoire est exercé à titre gratuit ;

DECIDE

Article 1 : Nomination des membres du directoire

Le directeur arrête la composition du directoire comme suit :

Membres de droit :

Monsieur Damien PATRIAT, Directeur des Hôpitaux Champagne Sud et Président du directoire

Madame le Docteur Karime MOINGS, Présidente de la commission médicale d'établissement de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube et Vice-Présidente de directoire

Madame Nadine FARCY, Présidente de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques unifiée du GHT de l'Aube et du Sézannais

Membres sur proposition du Président de la commission médicale d'établissement :

Docteur Fabienne LEGUAY, Cheffe de Pôle territorial de Pharmacie et ancienne vice-présidente de la CME

Docteur Eric MACZYTA, Chef de Pôle de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent

Docteur Charlotte MARCHANDE, Responsable de l'unité de Soins Somatiques

Docteur Alexandre NECULAI, Chef de Pôle Psychiatrie adulte

Docteur Lila BEN AMI, Responsable HDJ/CMP/CATTP Romilly-sur-Seine

Membre sur proposition du Président de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques :

Madame Sophie TAPPREST, Cadre de santé de l'UP 72

Article 2 : Durée de la décision arrêtant la composition du directoire

La présente décision portant délégation de signature prend fin lorsque le mandat des membres du directoire arrive à son terme ou qu'un nouveau directeur est nommé.

Article 3 : Notification et publication de la décision arrêtant la composition du directoire

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature.

Elle sera portée à la connaissance des membres du directoire et elle sera communiquée au Conseil de surveillance de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube.

Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Troyes.

Troyes, le 3 février 2025

Le directeur général
des Hôpitaux Champagne Sud



Damien PATRIAT

ANNEXE

Liste des invités permanents au directoire :

Monsieur Bernard MABILEAU, Directeur délégué de l'EPSMA

Docteur Stéphane SANCHEZ, Responsable information médicale et recherche clinique

Docteur Charlotte PINGRIS, Vice-présidente de la CME

Les membres de l'équipe de direction

Le secrétariat sera assuré par l'assistante de direction de l'EPSMA